



Vers un accord d'association entre l'U.E. et l'Amérique centrale: *Sur les traces du CAFTA¹*

Les 12 et 13 mai 2006, le IV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne et d'Amérique latine et Caraïbes s'est tenu à Vienne. Les participants soulignent, dans la Déclaration finale, que ce sommet a «*mis en évidence l'importance de mener une stratégie bi-régionale en vue de la négociation d'accords d'association incluant des zones de libre-échange*». Et concernant l'Amérique centrale, la décision d'entamer des négociations relatives à un accord d'association a été annoncée. Cet accord inclurait la création d'une zone de libre-échange.

Auparavant, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont déclarés satisfaits de la mise en œuvre réussie des accords d'association entre le Mexique et l'Union européenne, tout comme ceux entre le Chili et l'Union européenne. Ils ont également annoncé la décision adoptée par l'Union européenne et la Communauté andine d'entamer, durant l'année 2006, un processus conduisant à la négociation d'un accord d'association, *qui inclurait un dialogue politique, des programmes de coopération et un accord commercial*. En attendant, ils espèrent que Mercosur fera progresser le processus de négociation pour arriver à un accord qui «*renforcera les relations politiques, économiques, commerciales et de coopération entre les deux parties, tout en tenant compte des niveaux différents de développement*».

Il ne faut pas oublier que l'Union européenne a été à la traîne concernant les initiatives de libre-échange prises par les Etats-Unis envers l'Amérique latine. Cette dernière espérait qu'une Zone de libre-échange des Amériques – ZLEA – aurait été approuvée pour l'année 2005. En réponse à cela, l'Union européenne espère une région bi-régionale de libre-échange pour l'année 2010. Bien que la ZLEA soit un échec pour le moment, les accords avec les pays et les sous-régions cherchent à progresser.

Les Etats-Unis ont signé des traités de libre-échange avec le Mexique et le Chili, et l'Union européenne a suivi. Les Etats-Unis ont négocié et signé le CAFTA, l'Union européenne annonce désormais des négociations avec l'Amérique centrale. Tandis que les Etats-Unis viennent de signer les traités de libre-échange avec le Pérou et la Colombie, l'Union européenne annonce actuellement qu'elle le fera avec une Communauté Andine en crise, face au retrait du Venezuela.

¹ Central American Free Trade Agreement (Accord de libre-échange de l'Amérique centrale)

Sur cette scène, l'Amérique centrale occupe la position la plus vulnérable, avec ses gouvernements néo-libéraux et corrompus, soumis aux dictatures des grandes puissances et des intérêts transnationaux. Un maillon de plus dans la chaîne des traités de libre-échange, qui ne reconnaissent pas les asymétries, ni le droit au développement des peuples d'Amérique centrale et encore moins les droits des peuples indigènes.

L'Union européenne insiste cependant sur le fait que ses intérêts ne sont pas identiques à ceux des Etats-Unis. Ils portent sur la volonté de contribuer au développement durable de la région, encourageant son intégration économique et promouvant les économies compétitives afin de les insérer dans l'économie mondiale. Ces économies compétitives génèrent la création d'emplois et promeuvent la cohésion sociale. Cependant, le modèle encouragé est celui des privatisations, y compris celles des services publics primordiaux.

Dès lors, l'Amérique centrale est un partenaire commercial marginal au sein du commerce de l'UE (ensemble, l'Amérique centrale et le Panama additionnent près de 0,4% des exportations européennes et 0,3% des importations européennes). L'importance de cet accord d'association est dès lors plus géostratégique pour les intérêts européens. Pour les pays d'Amérique centrale qui bénéficient déjà du SGP Plus (Système de Préférences Généralisées), hormis pour les exportations de bananes et de sucre, l'accord d'association serait l'occasion de consolider et d'étendre leurs exportations agricoles ainsi que l'industrie de la pêche.

CIFCA (Copenhagen Initiative For Central America - Initiative de Copenhague pour l'Amérique centrale et le Mexique) a travaillé sur une étude préliminaire au Sommet de Vienne² «Vers un accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne, un instrument pour le développement et les droits humains ou un CAFTA II»²

Entre autres recommandations, cette étude signale que

«L'Amérique centrale doit consolider un processus d'intégration régionale intégral avant de conclure davantage de traités de libre-échange avec d'autres pays ou régions. Il est nécessaire que les organisations de la société civile participent activement à l'évaluation de ces processus d'intégration, et que cela ne reste pas la volonté de l'UE de décider si cette intégration est suffisante ou pas. S'il ne s'agit pas d'un processus basé sur le développement endogène et régional, un traité de libre-échange avec l'UE ne sera pas différent du CAFTA. Il ne fournira pas aux pays de la région une alternative au modèle dominant basé sur le secteur des exportations. (...)

Les Etats doivent remplir leurs obligations en matière de droits humains dans la négociation et l'implémentation d'un accord d'association, reconnaissant la primauté des droits humains sur le droit commercial. Ainsi, il faut s'assurer que lors de l'inclusion d'une clause démocratique dans l'accord d'association, cette dernière ait des mécanismes concrets afin de contribuer à garantir le respect, la préservation et la promotion des droits humains, tout particulièrement en ce qui concerne l'implémentation d'un Traité de libre-échange et les accords relatifs à la promotion et à la protection des investissements. (...)

Pour atteindre une relation commerciale et économique plus équilibrée, il est nécessaire de réduire les asymétries colossales entre l'Union européenne et l'Amérique centrale par le biais de fonds structurels et de la cohésion qui ressortent en premier lieu de la réduction de

² Coordination et enquête Manuel Pérez Rocha L., Enquêteurs Greivin Hernández et Jeffrey Orozco, financé par 11.11.11 et avec le soutien d'Oxfam. Cfr. www.cifca.org

la dette externe. Il est essentiel que les gouvernements reconnaissent que l'Amérique centrale ne peut pas rivaliser « librement » si elle reste attachée à une dette externe impayable. Les « remises » de la dette externe des pays les plus pauvres (le Honduras et le Nicaragua) ne doivent pas dépendre, suite aux décisions des pays développés (UE), de l'application de mesures macroéconomiques en tant que plus grande ouverture commerciale, mais bien de l'utilisation des ressources « remises » aux budgets nationaux pour les dépenses sociales (santé, éducation, etc.).

Les 3 et 4 mai 2006, à Bruxelles, CIFCA a organisé conjointement avec Grupo Sur, et avec le soutien du groupe socialiste européen, une conférence intitulée *« Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, bien plus que du Commerce »*. Parmi les objectifs, il s'agissait de joindre les volontés collectives des deux régions afin d'insister sur le fait qu'un autre modèle d'accord d'association est non seulement possible mais nécessaire. Ce modèle est basé sur le principe de non-réciprocité et de traitement spécial et différencié. Nous ne pouvons pas espérer moins, si nous voulons réellement contribuer au développement des peuples d'Amérique centrale, au dépassement de l'exclusion sociale et à l'intégration depuis le bas. Un CAFTA Plus ne bénéficierait qu'aux élites, creuserait les inégalités et augmenterait la vulnérabilité environnementale de l'Amérique centrale.

Afin d'analyser de la même manière l'écart entre le discours officiel et la pratique de la politique extérieure de l'Union européenne envers l'Amérique latine, « Enlazando Alternativas III »³ a été organisé parallèlement au Sommet Officiel de Vienne. Des milliers de personnes et des centaines d'organisations y ont participé, défendant une intégration bi-régionale basée sur le respect total des droits humains, l'autodétermination et la souveraineté des peuples et des relations commerciales et d'investissement, sujettes à la notion de développement en tant que droit humain, comme établi dans la Déclaration des Nations Unies de 1986. Car il est certain qu'une autre intégration bi-régionale est possible et nécessaire.

Juin 2006.

Luis Guillermo Pérez Casas
 Secrétaire Exécutif de CIFCA
 Collaborateur dans le groupe de travail Amérique latine de Justice et Paix

Avec le soutien du Service Education Permanente de la Communauté française

³ Cfr. www.alternativas.at